

*La vente de réacteurs Candu*

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Conformément à la recommandation du président du Conseil privé (M. Pinard), la Chambre consent-elle à ce que le bill soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Blaker.)

(Les articles 1 et 2 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Quand lirons-nous ce bill pour la troisième fois?

**M. Knowles:** Avec la permission de la Chambre, maintenant.

**L'hon. Pierre Bussièrès (au nom du vice-premier ministre et ministre des Finances)** propose: Que le bill soit maintenant lu pour la 3<sup>e</sup> fois.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

**M. Pinard:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais remercier les deux partis de l'opposition d'avoir facilité l'adoption de ce projet de loi. Je voudrais signaler aux députés que nous étudierons tout d'abord ce soir le bill C-22, puis le bill C-13 qui a été débattu hier.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** En vertu de la motion présentée plus tôt par le président du Conseil privé (M. Pinard), la Chambre passera maintenant aux mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion portant dépôt de documents, les bills privés, les bills publics.

L'article n° 19 inscrit au nom du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) est-il reporté?

**Des voix:** Reporté.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La Chambre passera maintenant aux avis de motion portant dépôt de documents, soit l'article n° 6 inscrit au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert).

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

### LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 12 juin, de la motion de M. Herbert:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, notes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement et de hauts fonctionnaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, au cours des mois de juin, juillet, août et septembre 1979, au sujet des négociations de vente du réacteur Candu par l'E.A.C.L. ou toute société privée agissant avec l'autorisation de cette dernière ou à sa connaissance.

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, il ne me faudra pas beaucoup de temps pour terminer mon discours. Je voudrais tout simplement passer brièvement en revue la position de la trente et unième législature et des députés sur le sujet traité dans cette motion.

Je le répète, la trente et unième législature, sous la direction du gouvernement dirigé par le très honorable représentant de Yellowhead (M. Clark) a signalé qu'une vaste enquête générale sur l'énergie nucléaire s'avérait nécessaire. Par ailleurs, ce gouvernement-là avait signalé qu'une véritable réforme s'imposait en ce qui a trait à la liberté d'information. Grâce à cette vaste enquête, le gouvernement comptait révéler et expliquer aux Canadiens les ramifications, les problèmes et les conséquences, ainsi que les avantages de l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada et dans le monde. C'était une bonne manière d'aborder ce problème terriblement important que de prôner d'une part la liberté d'information et d'instituer d'autre part une enquête afin d'expliquer tous les aspects de l'utilisation de l'énergie nucléaire aux Canadiens.

Ce que nous avons maintenant, c'est un examen, une revue interne. Le gouvernement d'en face semble craindre toute cette affaire; aussi, veut-il l'enterrer une fois de plus. Qu'avons-nous ici? Une demande très restreinte de renseignements, de nature manifestement partisane, qui ne s'applique qu'à une période très courte. Au lieu d'une vaste enquête destinée à informer la population canadienne de tous les aspects de cette industrie, on ne demande ici que quelques renseignements bien précis. Je cite:

... à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, notes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement et des hauts fonctionnaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, au cours des mois de juin, juillet, août et septembre 1979, au sujet des négociations de vente du réacteur Candu par l'E.A.C.L. ou toute société privée agissant avec l'autorisation de cette dernière ou à sa connaissance.

● (1710)

Cette période est très courte et il s'agit essentiellement de celle où les Progressistes Conservateurs formaient le gouvernement. C'est aborder un problème d'envergure d'une façon odieuse et obtuse. L'honorable député aurait sûrement pu demander des renseignements sur une période de dix ans, cinq ans ou même deux ans, mais il s'en est tenu à une période très courte que l'on associe surtout au mandat du parti progressiste conservateur lorsqu'il était au pouvoir. C'est une façon odieuse d'agir et une motion odieuse de la part du gouvernement. Par conséquent, elle mérite une réplique du même genre.

Si les députés d'en face veulent des renseignements portant sur une période de dix ans ou cinq ans, qu'ils en fassent la demande. Qu'ils demandent eux-mêmes les renseignements, qu'ils les présentent de sorte que tous les autres députés puissent en prendre connaissance. L'honorable député n'a pas fait preuve de magnanimité à cet égard. Il a fait preuve d'un esprit partisan et sur ce, je termine mes observations.

**M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park):** Monsieur l'Orateur, à titre de co-motionnaire, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à propos de cette importante question. J'espère vous convaincre que le Canada peut s'assurer un avenir sûr en matière énergétique en adoptant le système nucléaire.